



Cabinet de la Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

Metz, le 9 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 6

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CIRCULER DES VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DE PLUS DE 7,5 TONNES

Suite à l'épisode d'intempéries hivernales et aux mesures d'interdiction de circuler des poids lourds des derniers jours, les véhicules de plus de 7,5 tonnes transportant des marchandises sont exceptionnellement autorisés à circuler ce week-end, du samedi 10 février 2018, 22h00, au dimanche 11 février 2018, 22h00, sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Est.

La plus grande vigilance est conseillée à tous les usagers de la route.

Contact presse : Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest
@COZ_EST